Ce brevet délivré par l'USPTO* est relatif à la voie d'administration spécifique de Livatag® et étend la protection des revendications associées jusqu'en 2032

Paris (France), le 10 mai 2017 - 18h30 CEST - Onxeo SA (Euronext Paris, Nasdaq Copenhague: ONXEO), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines, en particulier en oncologie, annonce aujourd'hui avoir reçu un avis d'acceptation, par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), de la demande de brevet couvrant la voie d'administration spécifique de Livatag®, actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de phase III (ReLive) en deuxième ligne de traitement du carcinome hépatocellulaire (cancer primitif du foie).

Livatag® (doxorubicine Transdrug™) est basé sur une technologie innovante de formulation de doxorubicine (un agent chimiothérapeutique) sous forme de nanoparticules composées de polyalkylcyanoacrylate, de cyclodextrine et de poloxamer. Cette formulation sous forme de nanoparticules confère des propriétés nouvelles et prometteuses, notamment la capacité de surmonter les mécanismes de chimiorésistance développés par les cellules tumorales qui affectent l'efficacité des agents de chimiothérapie.

"Les États-Unis représentent un marché cible important pour Livatag®. Ce nouveau brevet aux Etats-Unis renforce ainsi considérablement notre portefeuille de propriété intellectuelle pour Livatag
® et augmente la valeur de ce candidat qui est à un stade avancé de son développement clinique. Nous attendons avec impatience la disponibilité des données de notre essai ReLive
, prévue en milieu d'année
"
, déclare Judith
Greciet
, CEO d'Onxeo.

Ce nouveau brevet assure la protection des revendications associées aux États-Unis jusqu'en 2032 et s'ajoute aux brevets précédemment délivrés pour cette même famille pour d'autres grands territoires tels que l'Europe et le Japon. Une famille de brevets supplémentaires a également été déposée sur la base d'une composition spécifique des nanoparticules Livatag® qui, si elle était accordée, étendrait la protection de
Livatag
® jusqu'en 2036.

* USPTO : U.S. Patent and Trademark OfficeÂÂ - Office des brevets et des marques des États-Unis

À propos d'Onxeo

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement

de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines en particulier dans le domaine de l'oncologie, répondant à une forte demande thérapeutique dans l'un des segments à plus forte croissance de l'industrie pharmaceutique.

Onxeo a pour ambition de devenir un leader mondial et un pionnier dans le domaine des cancers orphelins ou rares. La stratégie d'Onxeo est fondée sur le développement de thérapies de pointe efficaces et sûres, destinées à améliorer la vie des patients souffrant de cancers rares ou résistants en apportant une vraie différence par rapport aux thérapies actuelles.

Le portefeuille d'Onxeo dans les cancers orphelins comprend 3 produits majeurs dans plusieurs programmes précliniques et cliniques en cours, seuls ou en combinaison pour de multiples indications de cancer.

La Société est basée à Paris, France, avec des bureaux à Copenhague et à New York, et compte environ 60 employés. Onxeo est cotée sur Euronext Paris, France (Mnémo : ONXEO, Code ISIN : FR0010095596) et Nasdaq Copenhague, Danemark (Mnémo : ONXEO).

Pour plus d'information : www.onxeo.com

Avertissement

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Onxeo et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Onxeo

diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Onxeo émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Onxeo et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF, le 24 avril 2017, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF et de la Société
.